

## **OFFRE DE STAGE**

### **Etude préalable au transfert potentiel du domaine public fluviale de l'Aude**

#### **Contexte :**

Le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) a été créé en 2002 par arrêté préfectoral n°2002-2349 sous l'impulsion du Président du Département et du Préfet de l'Aude. Il a pour but de répondre à la nécessité de mener une gestion concertée de l'eau et d'organiser la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.

Le SMMAR a obtenu la reconnaissance du statut d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin RMC le 5 décembre 2008.

Le périmètre d'action du SMMAR correspond au bassin versant hydrographique du fleuve Aude et de ses affluents, ainsi que le bassin de la Berre et du Rieu.

Les principales missions du SMMAR consistent à :

- Assister ses membres par le biais notamment des techniciens : assistance administrative, technique, juridique et financière.
- Garantir une gestion globale, cohérente et solidaire des bassins versants.
- Dynamiser et coordonner les actions locales.
- Animer le cadre financier d'intervention (PAPI, comité de programmation...).
- Assister les communes au lancement et à la réalisation de leurs plans communaux de sauvegarde ainsi qu'à la pose de repères de crues.
- Entretenir la mémoire des inondations par des actions de formation, de sensibilisation et de communication.
- Animer les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
- Assurer une coordination inter-SAGE sur le bassin de l'Aude.
- Contribuer activement à la réalisation du programme de mesures du SDAGE.
- Porter des actions transversales à l'échelle du bassin versant de l'Aude : étude relative à la gestion quantitative (PGRE), définition des espaces de mobilité des cours d'eau, inventaires des zones humides...

Dans le cadre de la loi du 30 Juillet 2003, le législateur a institué la possibilité de décentralisation du domaine public fluvial. L'Etat, gestionnaire initial, peut ainsi décider de transférer la propriété de son domaine public à une collectivité territoriale. Dans le département de l'Aude, le SMMAR souhaite évaluer les potentialités en lien avec le transfert de gestion du domaine public fluvial de l'Aude.

### **Missions :**

Les missions en lien avec cette étude auront plusieurs objectifs :

- Réaliser un diagnostic sur le contexte juridique des modalités de transfert du DPF
- Réaliser un diagnostic sur les principes et méthodes de gestion du DPF
- Approfondir l'état des lieux du DPF de l'Aude sur la base des données de terrain existantes
- Evaluer les conséquences éventuelles du transfert et de la gestion du DPF par l'EPTB
- Proposer des pistes vis-à-vis d'une future stratégie de gestion

L'étude servira de base à l'EPTB pour prendre une décision sur le dossier de transfert de gestion du DPF.

### **Profil :**

- Bac + 5 en aménagement du territoire, géographie, gestion des milieux aquatiques, environnement
- Maîtrise de l'outil informatique et du SIG (QGIS)
- Bonnes qualités rédactionnelles
- Autonomie, esprit d'initiative, travail en équipe
- Permis B

### **Durée du stage :**

Stage d'une durée de 6 mois

Début de la période de stage ; début 2018

### **Rémunération :**

Indemnité de stage de 554.40 € par mois

### **Lieu de résidence :**

Narbonne et Carcassonne

### **Modalités de réponse :**

Adresser un CV, ainsi qu'une lettre de motivation au format papier ou numérique (si format numérique, nommer les fichiers Nom\_Prénom\_CV et Nom\_Prénom\_LDM) à la personne responsable de l'offre

### **Contacts :**

Etienne Balufin – Animateur SAGE de la Basse Vallée de l'Aude

[etienne.balufin@smmar.fr](mailto:etienne.balufin@smmar.fr)

Fixe : 04.68.65.14.40 Port : 06.37.11.57.84

Adresse postale :

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

Secrétariat administratif du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude

3 Rue de Jonquières

11100 NARBONNE

Suite à un contact avec Mr Balufin et uniquement pour la prise de rendez-vous :

Secrétariat du SMMAR

04.68.11.63.02 (C. Pelfort)      04.68.11.63.02 (S. Laffont)